

## Message de madame Polnikoff du 1<sup>er</sup> mai 2019

Comme convenu, je vous envoie le document signé par la plupart des habitants du Tahun. Ceux qui n'ont pu le faire vous enverront leur accord par mail.

**J'ai un peu corrigé et développé l'argumentaire (en fonction de la parole des habitants) mais l'essentiel correspond au document que vous possédez.**

Sur le site de la préfecture, je n'ai rien trouvé au sujet des fouilles archéologiques sauf un avis qui date de 1995. Sauriez-vous me dire où l'avis de 2015 est caché ?

Si quelque chose ( dans la rédaction) vous pose problème vous pouvez me contacter.

Merci de votre attention et de votre compréhension.

Bonne journée à vous

### **Les habitants du Tahun, s'opposent au projet d'ouverture d'une carrière au Tahun.**

Etude du dossier et prise en compte de la parole des habitants

Le Tahun, 27 avril 2019.

*Ce projet d'ouverture (réouverture pour les habitants plus âgés) inquiète beaucoup le village. Ceux qui ont vécu l'époque où la carrière était exploitée ne veulent, pour rien au monde, retrouver de semblables conditions de vie.*

*Le village situé en contrebas de la carrière (donc dans un creux) était masqué constamment par un nuage de poussière, visible dès que l'on abordait les virages de descente. L'herbe des pâtures étaient recouverte d'une poussière fine et blanche qui collait à la végétation. Une ancienne agricultrice affirme « Je ne sais pas comment mes vaches ne sont pas tombées malades ! ». On remarque qu'avant de penser à sa santé, elle pensait à celles de ses animaux ! Les tirs de mines ébranlaient ponctuellement les maisons et le va et vient constant des camions sur la petite route départementale était insupportable.*

*Les anciens du Tahun ont supporté cette situation en silence... Ils étaient plus jeunes, dans la vie active et pensaient que quoi qu'ils fassent ou disent, leur parole ne seraient pas prise en compte.*

*Aujourd'hui, les temps ont changé. Ils veulent jouir tranquillement de leur retraite. Sans nuisances, ni pollutions, ni dangers. Ils veulent aussi pouvoir transmettre (ou vendre) leur patrimoine sans qu'il soit déprécié. Cette remarque vaut aussi pour toutes les familles habitant le village et les personnes qui louent leur bien.*

Devant la difficulté de compréhension d'un projet aussi complexe, j'ai été chargée par certains habitants d'étudier le dossier et de recueillir leur parole. Ce travail est bénévole. Mes coordonnées : Nina Polnikoff. 3 rue Mahé-56140 Saint-Congard.

[nina.polnikoff44@orange.fr](mailto:nina.polnikoff44@orange.fr)

#### **Le village :**

Des erreurs sur l'évaluation de la population et du nombre de maisons :

L'étude compte 7 maisons habitées alors que nous en comptons 17. Avec une population de plus d'une trentaine de personnes, 11 enfants, dont la plus petite a 8 mois.

Toutes les analyses de l'activité humaine, touristique, agricole et commerciale datent de 2010. On peut imaginer qu'en 9 ans, les choses ont dû changer !

Autre erreur concernant le nombre de puits (susceptibles de se tarir et d'être pollués) : l'étude d'impact n'en dénombre aucun, alors qu'il en existe un sur la propriété de Monsieur et Madame Picot. Aucune allusion à la source de la chapelle, dont on reparlera plus avant.

Toutes ses erreurs tendent à minimiser l'importance du hameau et faire croire que l'impact de la carrière n'aura pas beaucoup d'effets sur une population « réduite » et pratiquement inexistante. Absolument inacceptable et malhonnête de manipuler ainsi les chiffres !

### **La communication de l'enquête publique et l'avis du conseil municipal :**

Si le minimum légal a été fait avec des parutions dans la rubrique « annonces légales que personne ne lit » on note que la première parution dans le journal Ouest-France (dans la rubrique de Guémené) date du 27 avril. Donc, aucun empressement de la municipalité à communiquer sur le sujet ! Les affiches d'avis d'enquête sont disposées devant et proche de la carrière et à l'entrée du village. Cette dernière affiche n'a jamais été vue par les habitants. Aujourd'hui, elle n'y est plus. On aurait pu mettre des affiches au centre du village pour que tout le monde puisse en prendre connaissance. En outre, beaucoup d'anciens ne maîtrisent pas du tout l'informatique, donc impossibilité de se connecter au site de la préfecture.

Bref, rien n'a été fait pour faciliter l'accès à la connaissance du projet et des dates de permanence du commissaire enquêteur.

On peut déplorer aussi que le conseil municipal ait donné un avis favorable sans attendre les conclusions de l'enquête, ni les retours des habitants du Tahun. Que doit-on en penser ? La mairie n'a aucun respect pour ses administrés ? Tout est fait pour clore l'affaire au plus vite, afin d'éviter les « vagues » ?

### **Un lieu emblématique : le site de la Chapelle de Lessaint (ou des Lieux Saints)**

Sur le parcours des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle (patrimoine mondial), ce site est classé depuis 1936. Même si la chapelle n'est pas classée monument historique, le site est remarquable par son histoire, ses légendes, ses pèlerinages, l'attachement culturel de la population et une présomption de traces archéologiques très anciennes. Une pierre qui pourrait être indentifiée comme mégalithe y est présente et Bizeul décrit au début du XXem siècle, la possibilité d'un oppidum ou un camp romain avec un fossé de retranchement. Le site surveillait la voie romaine toute proche qui passe, en contre-bas, à Pont-Veix (le site domine la vallée du Don). Le site a aussi été habité. On parle d'une léproserie avec des maisons et un cimetière. Les anciens du Tahun, se souviennent encore de traces de murs et ils situent très bien le cimetière.

Aujourd'hui, ce qui est le plus remarquable, c'est la quiétude qui se dégage du lieu. Une impression de sérénité, hors du temps, qui saisit tout visiteur. Instinctivement, tous ceux qui passent par hasard, s'arrêtent et admirent (même les vététistes !) Pour les visiteurs, touristes ou pratiquants du culte de Ste Anne, c'est un lieu de ressourcement où on arrive, en quête de repos ou de méditation.

Le culte est donc très ancien et perdure aujourd'hui. Les gens allument des bougies à la chapelle, une grotte en contrebas de la chapelle a été aménagée sous une avancée de la roche (il y en aurait une autre, naturelle, juste à côté où un ermite y aurait vécu) Les croyants viennent aussi allumer des bougies, offrir des fleurs, et graver de petits morceaux de schiste pour exprimer un souhait ou un remerciement ( pratique très ancienne d'ex-voto ) Un rocher énigmatique accueille ceux qui veulent bien s'y asseoir.

**Une source** « guérisseuse » en contrebas de la butte, est encore fréquentée. L'eau est censée guérir la vue. (une légende lui attribue aussi le pouvoir de se changer en vin , une fois par an !) Les gens viennent en prélever avec des bidons et une louche ou un verre sont mis à disposition pour boire directement.



On vient de toute la région, pas uniquement en période festive. Bien sûr, le pardon annuel de saint Anne est encore très suivi. Certaines années, on venait en procession, depuis Guéméné, en suivant la vallée du Don.

Par sa situation dominante, en ligne de crête, le site illustre parfaitement les priorités du PADD du SCOT du Pays de Redon. *Objectif 4 : un territoire durable exigeant- axe 4.5 : des éléments structurants du paysages valorisés :*

*« Le Pays de Redon-Bretagne Sud par les chemins des crêtes,*

*Les crêtes sont un atout patrimonial à valoriser d'un point de vue touristique offrant des belvédères panoramiques révélant le territoire « d'en haut ».*

Si le PADD préconise de valoriser les ressources locales et l'approvisionnement local en granulat (on croirait l'objectif taillé sur mesure pour les carriers !), il met aussi très largement l'accent sur le tourisme et la promotion de la valeur patrimoniale du territoire (article 4.2) ainsi que sur la protection environnementale, la qualité de l'eau et la préservation de toute dégradation envers ces patrimoines (article 2.1.1)

Ces mesures concernent parfaitement le site de la Chapelle des Lieux-Saints et le village du Tahun..Elles sont en totale **incohérence** avec le PLU et l'objectif d'exploitation de carrières locales.

On remarquera que l'étude d'impact nomme le SCOT du pays de Redon en le datant de 2010. La société Pigeon semble ignorer que le SCOT a été révisé et approuvé à l'unanimité le 13/12/2016.

*Conclusion* : Le site de la Chapelle des Lieux Saints est un lieu de culte important, pas uniquement pour la population locale, mais pour toute la région. L'ambiance du lieu, sa sérénité doivent être respectée, ainsi que la pureté de sa source.

L'activité de la carrière en elle-même (tirs de mines, concassage, broyage, stockage des déchets, des boues, déversement des déchets inertes dans la nappe phréatique) se situerait à 200 mètres du lieu, la seule voie d'accès au site serait directement en prise avec le trafic des camions et le réservoir de stockage des boues est à l'aplomb de cette voie. La source cultuelle est plus bas, du même côté.

On peut donc déduire que la qualité même du site serait irrémédiablement perdue, tant au niveau touristique, qu'au niveau cultuel. Les dangers de pollution de l'eau sont trop importants et l'ambiance caractéristique du site serait à jamais détruite.

**Nous nous opposons à cela.**

On remarque que, dans l'étude d'impact :

**L'étude visuelle ne concerne que les 6 mois où la végétation est florissante (printemps -été), rien pour l'hiver lorsque les arbres sont dépouillés.**

**Aucune analyse sonore n'a été prévue sur le site.**

**Aucune analyse de la source n'a été prévue, étant donné qu'elle n'est même pas mentionnée dans l'étude d'impact !**

**Une analyse du ruisseau (proche de la source) a été prévue, en amont et en aval, une fois par an, en notant uniquement « une modification de couleur ». Absolument inacceptable ! La pureté de l'eau est primordiale ! L'eau qui vient de la carrière ruisselle dans les fossés, puis dans la source, puis dans le ruisseau, puis dans le Don qui est en lien avec les zones humides ! D'ailleurs la première zone humide est dans le village du Tahun, où aucune étude n'a été faite !**

**L'étude d'impact nous fait croire que tout est segmenté ! Mais au contraire, tout est lié !**

**Aucune analyse de l'eau concernant les métaux lourds n'est prévue (ou du moins compréhensible). Elle est pourtant obligatoire lorsque l'on déverse des déchets inertes dans une nappe phréatique.**

## Remarques générales sur l'étude d'impact

Elle date de 2015, complétée en 2017, mais elle comporte des erreurs, des données obsolètes, des approximations, des incohérences. On peut aussi se demander si les copier-coller n'ont pas été régulièrement employés puisque on trouve page 25 de l'étude d'impact : *Quelques repères topographiques sur la sablière et ses extensions - Source : lever de géomètre en date du 29 avril 2013.*

Une carrière de roche dures, n'a rien d'une sablière ! On peut craindre que tout l'ensemble de l'étude ne soit faux. Nous ne voyons nulle part qu'avec l'arrêté de 1997, modifié en 2016, un plan de surveillance des poussières soit prévu (où est-il clairement expliqué ?) A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les équipements de forage doivent être adaptés en ce sens. Nous ne voyons rien (ou alors, ce n'est pas explicite) Où est l'analyse géochimique du sol qui autorise le déversement de déchets inertes ?

L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale le souligne et recommande « une vérification complète du dossier en vue d'une mise à jour des chapitres qui le nécessitent » Elle demande aussi d'apporter des compléments concernant le réseau routier et le risque lié à la silice.

La réponse de la société Pigeon est pour le moins légère !

*Les modifications de mise à jour de l'étude d'impact n'ont pas été faites. On retrouve dans l'étude simplifiée la même erreur de calcul concernant le débit d'exhaure, toujours évalué à 29,5m<sup>3</sup>/h et non 59m<sup>3</sup>/h.*

*On peut s'interroger sur la volonté délibérée d'induire en erreur les habitants, en ne tenant pas compte des erreurs déjà signalées par une autorité régionale !*

## Remarques concernant le trafic routier, les risques et les nuisances qu'il entraîne :

- D'après les prévisions de la Société Pigeon, le tonnage moyen annuel va évoluer entre 180 000 tonnes et 400 000 tonnes.

Il est prévu de faire circuler des camions chargés de 30 tonnes avec au minimum 25 aller-retour, c'est-à-dire 50 passages par jour, au maximum 106 passages de 7H du matin à 18H30.

Dans la réponse à l'MRAe, rien n'est suggéré pour adapter le réseau routier.

La Société Pigeon note seulement qu'elle a pris contact avec les services du département. Qu'aucun résultat d'études n'a été rendu concernant la fréquentation des départementales.

*Donc aucune conclusion, aucunes préconisations, aucun diagnostic et aucun éventuel projet d'adaptation des routes au trafic.*



On peut aussi noter, que malgré ce manque de données concernant le flux des véhicules ; l'évaluation du volume des ondes sonores (avec le logiciel) comptabilise 400 véhicules par jour sur les départementales ainsi que 50 véhicules par jour sur les routes locales. Quelle est la source de ces chiffres ? Alors que précisément, la société Pigeon argumente qu'elle n'en possède pas ?

*On voit nettement ici l'intention d'augmenter le volume sonore « ambiant », afin de minimiser celui de l'activité de la carrière. Nous ne trouvons pas cela très honnête !*

En ce qui concerne **les nuisances et les dangers du trafic sur la population**, les habitants sont en droit de se poser des questions. Même si les camions seront « dispatchés » dans 4 directions, la nuisance est réelle. La circulation au niveau du village sera complètement modifiée. Outre la nuisance sonore et celle liée à la poussière, de nombreux risques d'accidents existent : entre la zone de stockage et la carrière, sur la route qui conduit au village, et en traversant le village même.

Plusieurs familles avec des enfants vivent en bordure de route et proche de la route. C'est un risque majeur qui pourrait devenir catastrophique.

Les cars de ramassage scolaires passent suivant des horaires qui correspondent en partie aux horaires de circulation des camions :

lycée : 6h43 - 18 et 19 h

collège : 7 h07 et 17h35

primaire : 8h18 et 16h40

Quelles mesures vont être prises pour sécuriser les enfants lors des ramassages et leurs déplacements le long de la route ? (cela vaut aussi pour tout habitant piéton !)

Sachant que deux camions ne peuvent se croiser sur la route, quelles mesures de sécurité vont être prises pour préserver les sorties de véhicules venant des habitations ? Surtout celle de la première maison qui est juste après un virage ?

**Les habitants du Tahun s'opposent donc fermement à cette dangereuse nuisance et à ce risque majeur d'accident.**

### **Remarques concernant l'analyse de la silice et la prévention des risques**

Dans sa réponse à la MRAe, la société Pigeon ne fait que des suppositions. Une étude par comparaison avec la carrière des Chevrolais à Martigné Ferchaud est censée nous rassurer. Cette réponse reprend d'ailleurs l'analyse de l'étude d'impact, sans ajouter aucun élément nouveau. L'analyse à Martigné-Ferchaud date de 2014 ( pas d'évolution depuis ?) Cette comparaison à ses limites. Nous ne connaissons pas la position géographique des habitations de Martigné, mais au Tahun, elles sont dans un creux. Et de mémoire d'habitant, lors de la précédente exploitation, les nuages de poussière s'y sont déposés régulièrement .

**Il est impensable que cette situation se reproduise et nous demandons comment la société Pigeon pense résoudre le problème s'il advient.**

En outre, aucune étude géologique des roches actuelles pour en déterminer le taux de silice n'a été prévue. Toutes les analyses de l'étude d'impact concernant les dangers de la silice sur la population sont minimisées. On en arrive presque à dire que rien n'est vraiment prouvé scientifiquement et que la toxicité dépendrait beaucoup de chaque individu !

L'analyse de la population ( fausse et revue à la baisse) abonde en ce sens ! Juste quelques maisons, avec peu d'habitants.. « Rien de dramatique » ... semble dire l'étude d'impact !

**Nous rappelons que le village compte 11 enfants dont un bébé de 8 mois !**

### **Remarques concernant la biodiversité, la faune et la flore**

Si la position de la carrière est située hors des périmètres protégés concernant la nature, la faune et la flore, on peut quand même noter qu'elle « frôle », la ZNIEFF 2 et que les corridors écologiques de la Trame Verte et Bleue sont tout proches.

On voit mal comment la faune ne va pas être impactée par les tirs de mines, l'activité humaine et les nuisances sonores.

Pour pallier à la destruction des habitats naturels, la société Pigeon souhaite organiser un site de préservation d'une faune spécifique sur la parcelle 77 du cadastre. Doit-on en rire ? Difficile d'imaginer des animaux encore présents sur le site, dès le début de l'exploitation ! La destruction de l'habitat naturel est donc totale ! Mais dans le cas où certains animaux en réchappent et que le « paisible conservatoire biologique » fonctionne comme refuge... on sait que la société Pigeon n'est pas propriétaire de la parcelle...quelle sera alors l'évolution du projet dans le temps ? La société Charrier propriétaire de cette parcelle, va-t-elle prendre les engagements nécessaires afin de sauvegarder ce patrimoine naturel ? En particulier lorsque l'exploitation sera terminée et que le site deviendra une installation de stockage de déchets ? Comment cette société pourrait s'inquiéter de la sécurité de reptiles et de batraciens alors que la sécurité des humains n'a jamais été sa préoccupation première ! Des clôtures légales et efficaces, autour de la carrière, n'ont été posées que très tardivement et bien après la première rave-party !

**Conclusion : En réalité, cette mesure de « sauvetage » est dénuée de sens et n'aura aucun effet concret sur le terrain. Nous assimilons cette démarche à du marketing de valeur, afin d'acquérir une « aura » positive en tant que défenseur de l'environnement et se soustraire aux obligations légales de préservation de l'habitat naturel et des espèces protégées.**

## Conclusion

Toutes ces remarques nous conduisent à n'accorder aucune confiance à la société Pigeon concernant les mesures de prévention des risques, de la préservation de la faune et de la flore, ainsi que de la santé des habitants riverains. Les éléments de l'étude d'impact sont trop compliqués à appréhender, obsolètes, souvent inexacts ou détournés.

Comment dans ce cas, évaluer d'une façon sereine un projet qui va déstabiliser la vie d'un hameau et le quotidien d'une population (certes restreinte, mais qui existe !)

**Nous nous opposons donc fermement à l'ouverture de la carrière.**

Danielle Ecot  
Riou David  
Célio Nicolas  
Marie-Laure Brode  
Brode  
Dernier Célio  
Célio Amandine  
Florian Sobib  
Lodé Célio  
Gier Lisa  
Jeanine Bousard  
Bousard  
BISSELELE  
Hadimi  
Raboj Florina  
Aurélie  
Brechoteau Clara  
PREUVOT  
Brechoteau Morgane  
Ilyana  
Sallmann  
LAILLER Bonnet  
Bonnet  
GUYOT C.  
Virginie Célio  
GERRAULT Michaël



## Message de monsieur Xavier Picot du 2 mai 2019

Bonjour Mesdames , Messieurs , Monsieur Jean Marc Guillon De Prince.

Je vous fais part, de mon indignation, de mon mécontentement sur votre choix de laisser rouvrir la carrière du "Tahun".  
Etant originaire du village, j'ai déjà subi lors de mon enfance les nuisances de l'exploitation de la carrière Charier du Tahun.

Voici quelques contraintes dues à la réouverture de la carrière :

- pour l'environnement une nuisance visuelle = la poussière, les machines...  
une nuisance auditive = mines, machines, camions...
- pour le patrimoine :      Chapelle des lieux Saints à 200 mètres  
  Chemin de randonnées et parcours de vététistes
- pour les riverains :      Oui il y a des habitants dans le village "lieu dit " Le Tahun qui ne veulent pas voir des camions défilier sur la  
  route départementale à longueur de journée et de plus sans respecter les limitations de vitesse .

Bien sûr la liste pourrait être encore plus longue .

Mesdames ,Messieurs Monsieur Jean Marc Guillon De Prince veuillez prendre en considération ma demande

**DE NE PAS ROUVRIRE LA CARRIERE DU TAHUN**

Je vous prie d'agrée , Mesdames ,Messieurs ,Monsieur Jean Marc De Prince mes salutations distinguées.

## Message de Madame Picot du 2 mai 2019

Bonjour monsieur Guillon de Princé,

J'ai regardé par curiosité les autres enquêtes publiques concernant la société Pigeon, pour une carrière déjà en activité..  
Et c'est bien ce que je pensais.. leurs promesses ne sont pas tenues. On en peut pas leur faire confiance !  
Voilà ce que dit une habitante du Pâtis :

Bien joli toutes les mesures préventives décrites mais actuellement il faut leur téléphoner car ils n'arrosent pas, ils disent que c'est le vent mais curieusement dix minutes après il y a moins de poussière, donc ils ne respectent pas les promesses. alors !!

Cordialement.